

## Repas associatif et debit de boisson

Par CALIMERO30, le 07/05/2015 à 13:56

Bonjour , je suis présidente d'"une association specialisée dans les soirées et evenements dansants. Si j'organise une soirée dont l'aperitif est compris dans le prix du repas , dois je faire une demande de débits de boissons temporaires?? Si ou aupres de qui ?? Le fait d'apposer la mention open bar , dispense t elle ces demarches ?? merci